



**PREFECTURE DE PARIS**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil départemental spécial :**

**N° NV630 - 10 MARS 2016**

# SOMMAIRE

## **Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)**

201661-0029 - Délégation générale de signature en matière de contrôle budgétaire - Brigitte SABLAYROLLES

## **Préfecture de Paris**

201670-0004 - arrêté portant délégation de signature au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 201661-0029**

**Signé le mardi 01 mars 2016**

**Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris (DRFIP)**

Délégation générale de signature en matière de contrôle budgétaire - Brigitte  
SABLAYROLLES

Paris, le 1<sup>er</sup> mars 2016

## DELEGATION GENERALE DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTROLE BUDGETAIRE

### Délégation générale

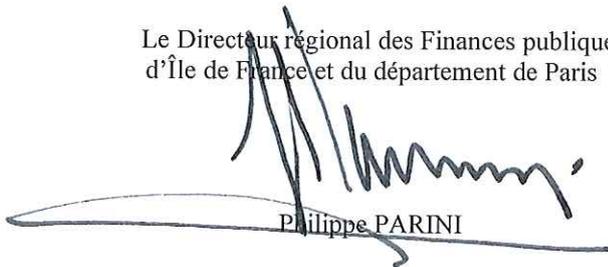
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 29 février 2016 portant affectation de madame Brigitte SABLAYROLLES à compter du 15 mars 2016 auprès du Directeur régional des Finances publiques de la région Île-de-France et du département de Paris afin de l'assister dans ses fonctions de contrôle budgétaire près la Préfecture de Police,

Délégation permanente de signature est donnée pour les actes relatifs à l'exercice de cette compétence sur le périmètre des crédits relevant du contrôle budgétaire près la Préfecture de Police, à l'exception des refus de visa qui posent une question de principe :

| Nom, Prénom,<br>Grade, Fonction   | Faculté d'utilisation des pouvoirs  |
|---|---|
| Mme Brigitte SABLAYROLLES<br>Contrôleur Général Economique et Financier<br>Contrôleur budgétaire          | Sans limitation   |
| M. Guillaume FORNASIER<br>Attaché principal<br>Adjoint au Contrôleur budgétaire                           | Mêmes pouvoirs que Mme Brigitte SABLAYROLLES en cas d'empêchement de celui-ci, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers  |
| M. Abdelhamid AFI<br>Secrétaire administratif de classe exceptionnelle<br>Agent de contrôle du secteur A  | Pouvoirs limités aux actes relevant du périmètre du secteur A en cas d'empêchement simultané de Mme Brigitte SABLAYROLLES et de M. Guillaume FORNASIER, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers |
| Mme Valérie GAILLARD<br>Secrétaire administrative de classe normale<br>Agent de contrôle du secteur B     | Pouvoirs limités aux actes relevant du périmètre du secteur B en cas d'empêchement simultané de Mme Brigitte SABLAYROLLES et de M. Guillaume FORNASIER, sans toutefois que cette restriction soit opposable aux tiers |
| M. Jean-Guillaume SACLEUX<br>Secrétaire administratif de classe normale<br>Agent de contrôle du secteur A | Pouvoirs limités aux actes et décisions découlant de la nomination de M. Jean-Guillaume SACLEUX en qualité de membre suppléant au sein de la commission de réforme de la Préfecture de Police                         |

Le Directeur régional des Finances publiques  
d'Île de France et du département de Paris



Philippe PARINI



**PREFECTURE DE PARIS**

## **Acte n° 201670-0004**

**Signé le jeudi 10 mars 2016**

**Préfecture de Paris**

arrêté portant délégation de signature au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)



## PREFET DE PARIS

### **Arrêté portant délégation de signature au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

Vu la loi du 5 mars 2007, son article 5, créant un fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 et relatif au fonds interministériel pour la prévention de la délinquance ;

Vu le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu le décret du 27 novembre 2013 portant nomination de M. Olivier ANDRE en qualité de directeur de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant Mme Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO en qualité de préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012320-0003 du 15 novembre 2012 portant organisation de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° REG201627-0006/DEP201627-0007 du 27 janvier 2016 portant organisation de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, notamment l'article 22 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DEP 201657-0038 du 26 février 2016 portant nomination de Mme Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris ;

Sur proposition de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Sophie BROCAS, préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, à l'effet de signer les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives au fonds d'intervention de la prévention de la délinquance (FIPD), notamment les conventions pluriannuelles, les décisions et conventions attributives de subvention, les notifications de rejet de demande de subvention.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie BROCAS, délégation de signature est donnée à M. Olivier ANDRE, directeur de la modernisation et de l'administration, coordonnateur pour la politique de la ville et chef de projet départemental, chargé de la lutte contre les drogues et les conduites addictives pour Paris, coordonnateur au niveau régional pour l'Ile-de-France, à l'effet de signer :

- les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives au fonds d'intervention de la prévention de la délinquance (FIPD) ;
- les décisions et conventions de subvention d'un montant inférieur à 100 000€ par acte, et leurs avenants ;
- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention d'un montant inférieur à 100 000€ par acte, et leurs avenants ;

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier ANDRE, délégation de signature est donnée à Mme Jeanne DELACOURT, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale de Paris, chargée par intérim des fonctions de directrice de la direction départementale interministérielle de la cohésion sociale de Paris à l'effet de signer :

- les actes de suivi de la programmation d'opérations financières relatives au fonds d'intervention de la prévention de la délinquance (FIPD) ;
- les décisions et conventions de subvention relatives au Fonds interministériel de la prévention de la délinquance d'un montant inférieur à 50 000€ par acte, et leurs avenants ;
- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention d'un montant inférieur à 50 000€ par acte, et leurs avenants.

### Article 4

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante: [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france).

Fait à Paris, le 10 MARS 2016

Le préfet de la région Ile-de-France,  
préfet de Paris



Jean-François CARENCO